

Ski Club Saverne
3^{ème} Course d'O.F.N.I.
Vendredi 14 juillet 2017

Règlement

1/ Définition

O.F.N.I. : Objet Flottant Non Identifié. De fabrication artisanale, familiale ou amicale, le dit engin sera composé en majorité de matériaux de récupération. Un O.F.N.I. arbore souvent de nombreuses décorations inutiles, donc nécessaires.

2/ L'équipage

2-1. Chaque équipage est composé au minimum de 2 personnes, et désigne une personne en tant que Capitaine.

2-2. Les participants doivent impérativement savoir nager et être âgés d'au moins 12 ans.

2-3. Pour les équipages composés de mineurs, la présence d'une personne majeure est obligatoire le jour de la manifestation.

2-4. Le port **du gilet de sauvetage** et de chaussures sont obligatoires pour tous les participants embarqués. Les costumes et déguisements sont autorisés, voir même encouragés.

Les pièces à fournir :

-Autorisation(s) parentale(s) pour les mineurs (ci-dessous).

-Pour le capitaine de l'équipe : la fiche d'inscription et le règlement signés.

2-5. Le fait de participer implique la bonne humeur, l'astuce, la correction vis à vis des autres concurrents et l'acceptation de tous les points du règlement. Il est formellement interdit de couler un concurrent avant la ligne d'arrivée, sous peine de disqualification.

2-6. Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en ce qui concerne les accidents, morsures, myxomatoses, pouvant intervenir lors des épreuves.

3/ Les embarcations

3-1. Tous les engins flottants sont autorisés, à l'exception de ceux conçus à l'origine pour cet usage.

3-2. Les engins devront respecter certaines dimensions : Attention, l'accès à l'eau se fera par la rampe de mise à l'eau du port de plaisance au nord-ouest du bassin.

3-3. Chaque embarcation sera identifiable par un nom et devra être munie d'un panneau visible.

3-4. Les pagaies, rames, avirons sont autorisés.

L'utilisation d'un moteur est interdite. Les O.F.N.I. doivent être dirigés et se déplacer en utilisant la seule force ou ingéniosité de leur équipage : vent, muscles, monstres aquatiques, voyante extralucide, sauce tomate, etc.

3-5. Les constructeurs devront s'assurer que les matériaux utilisés n'apportent aucune pollution ou souillure dans l'eau ; les organisateurs pourront refuser une mise à l'eau en cas de doute.

3-6. Les embarcations devront être transportables à terre par les participants afin de s'assurer que l'O.F.N.I. peut être mis à l'eau et ressorti par les seuls moyens de l'équipage. Les embarcations devront être récupérées par les participants à la fin de la manifestation.

3-7. Toutes les embarcations doivent être munies d'un point d'ancrage solide avec une corde minimale de 3 mètres et d'une bouée de signalisation (par exemple bidon de 5 litres vide), en vue du repêchage éventuel... si naufrage.

4/ La course

Paddocks ouvert à partir de 12h00

Accès aux quais paddocks en véhicule possible avant 14h00

Essais et homologation à partir de 16H.

Le départ de la course se fera sur l'eau à 19H.

Seuls les concurrents inscrits pourront être passagers de leur O.F.N.I.

Les participants n'ont aucun droit de toucher volontairement les autres embarcations. Il est interdit de faire barrage à la course avec son O.F.N.I.

Le départ de la course se fera depuis la berge pour l'équipage au signal du président du Jury. Les O.F.N.I. seront préalablement positionnés à quai dans le bassin.

5/ La sécurité

Les membres de l'organisation se réservent tous les droits quant à la participation d'une équipe, si l'engin présenté n'offrait pas les garanties suffisantes de sécurité dans le cadre de cette manifestation

6/ Responsabilité

Les concurrents participent à la manifestation entièrement à leurs propres risques, et attestent avoir leur propre assurance responsabilité civile. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité en cas de dommages matériels, de blessures ou autre dans le cadre du rassemblement aussi bien avant, pendant, qu'après la manifestation.

7/ Le Jury

Le jury est composé de 4 personnes, dont un Président du jury.

Le classement sera établi comme suit :

- Prix d'originalité pour l' O.F.N.I.
- Prix d'originalité pour les costumes des équipages
- Prix pour la conception technique
- Prix du vainqueur de la course.

Le jury est garant du bon déroulement de la course et pourra à tout moment pénaliser ou disqualifier une équipe qui enfreint le règlement.

Tout litige relevant d'une situation imprévue par le présent règlement sera évalué sur place par le jury.

8/ Conditions éventuelles d'annulation de la course :

Météo défavorable ou problème technique.

9/ Renseignements :

Patrick Wierel : Président du Ski club Saverne

Mail : wierel.archi@free.fr ou Tél : 03.88.91.12.22

Ou sur le site du ski club Saverne

www.skiclubsaverne.com

Ou sur Facebook

@Ski Club Saverne



Coordonnées du responsable (majeur) et mention "Lu et approuvé"

Nom.....Prénom.....

Le : / /

à :

Signature :